

Argenté



N° 18
JUILLET 99

Bulletin Municipal

Editorial

Michel DESCOTTES



Bonnes



Vacances !



DEPARTEMENT
de la MAYENNE



Mairie d'Argentré
☎ 02 43 37 30 21

Les résultats définitifs du recensement de la population ne sont pas encore connus, mais, d'ores et déjà, nous savons que la population d'Argentré devrait atteindre 2350 habitants. C'est moins que nous ne l'imaginions car nous n'avions pas suffisamment pris en compte le fait que, pendant plusieurs années, il y a eu stagnation, si ce n'est légère régression avec les départs de nombreux jeunes nés dans les années 1975 à 1982, alors que les arrivées nouvelles et les naissances compensaient à peine des départs. Depuis quatre ans, la tendance s'est nettement inversée avec une reprise importante de la construction due, sans doute, à une conjoncture plus favorable avec la baisse des taux d'intérêts, mais aussi aux options prises par la municipalité dans la conception des lotissements, l'embellissement et l'aménagement de l'espace.

Les réservations dans le lotissement "Le Haut des Faluères", dont les travaux ont commencé, et dans le lotissement de "La Cardinière", qui va démarrer, laissent à penser que cette progression va continuer pendant quelques temps encore. Pendant combien de temps ?

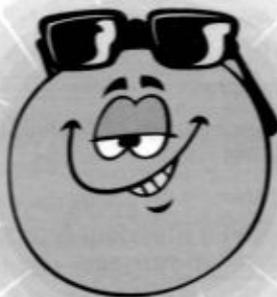
Ce développement n'est pas sans répercussions sur le fonctionnement et sur les investissements à venir.

En raison de l'arrivée de jeunes ménages et de l'accroissement du nombre de naissances, nous allons ouvrir une quatrième classe à l'école maternelle publique et, déjà, les parents d'élèves réclament une nouvelle école. Dans le même temps, les dirigeants de la section football de l'U.S. Argentré demandent un agrandissement des vestiaires des Marzelles, alors que la première pierre n'est pas encore posée,

que les marchés sont passés et les crédits votés, d'autres réclament une supérette ; de nouveaux locaux seront nécessaires pour les associations lorsque les préfabriqués de l'ancienne école auront disparu.

Il est bien évident que toutes les demandes ne pourront être satisfaites et que la municipalité devra faire des choix et déterminer des priorités, compte tenu des contraintes budgétaires.

Dans le même temps où les recours à la municipalité et les exigences s'accroissent, le bénévolat diminue. Il est pourtant essentiel pour la vie de notre communauté. Sans le dévouement de leurs dirigeants, par exemple, les sections tennis et football de l'US Argentré n'auraient certainement pas obtenu les brillants résultats de cette année.



Fin mai, nous avons reçu 110 allemands de BABENHAUSEN, dont de nombreux jeunes : il n'y a eu aucune difficulté d'hébergement et je remercie les familles d'accueil.

Malgré tout, j'ai eu l'impression, peut-être à tort, d'une moins grande mobilisation de la population.

Sans doute la municipalité n'a-t-elle pas su donner à cette manifestation tout l'éclat nécessaire. Nous devons veiller, à l'avenir, à mieux associer la population et notamment les nouveaux arrivants car, quand nous constatons les difficultés que traverse actuellement l'Europe, nous devrions pourtant comprendre que ces rencontres sont une formidable chance d'ouverture et de progrès pour nous tous et, plus particulièrement, pour nos jeunes.

*Bonnes vacances à ceux qui auront la chance d'en prendre.
Bon courage aux autres.*

3	Réunions du Conseil Municipal De décembre 98 à juin 99	3-7
8	Le Tri Sélectif Continuons	8
9	Commission Voirie / Environnement Qualité des Eaux de baignade en Mayenne - Chemins et fossés	9
	Ecole St-Cyr / Ste Julitte Activités menées au cours de l'année scolaire 98/99	9
10	Ecole Élémentaire Publique J.-Y. Cousteau Activités menées au cours de l'année scolaire 98/99	10
11	Ecole Maternelle «Les Dauphins» Activités menées au cours de l'année scolaire 98/99	11
	Ecole Intercommunale de Musique et de Danse Activités menées au cours de l'année scolaire 98/99	11
12	La vie des Associations	
	Club du 3ème Age	12
	A.G.O.R.A.	12
	Familles Rurales	13
	Atelier Théâtre	14
	A.P.E.L. Ecole St-Cyr / Ste-Julitte	14
	Téléthon	14
	US Argentré :	
	- Edito du Président & organigramme	15
	- Section BICROSS	16
	- Section CYCLO-SPORT	16
	- Section PETANQUE	16
	- Section TENNIS	17
	- Section RANDONNÉE PÉDESTRE	18
	- Section BASKET-BALL	18
	- Section FOOTBALL	19
19	Informations Diverses	
	Horaires des Cars	19
	La Poste - Mairie - La Déchetterie - Pensons au Voisinage	20
	Collecte des Ordures Ménagères - Centre Médico-Social	21
	Bibliothèque - Collecte de Sang - Recensement	21
	Calendrier des fêtes	22



séance du 7 décembre 98

❖ Salle des Fêtes

Lorsque le budget primitif 1998 a été voté, 10 000 F avaient été prévus pour l'achat d'une sono (*compte 218881*) et 6 000 F pour l'achat d'un chariot et des tables (*compte 218882*). Il s'avère que ces prévisions étaient sous estimées et que le coût de la sono est d'environ 20 500 F, celui du chariot et des tables d'environ 10 315 F.

Le conseil municipal décide d'inscrire les montants nécessaires au budget 1998, sous forme de décision modificative pour financer ces deux achats.

❖ S.I.A.E.P.

Lors de la réunion du comité syndical du S.I.A.E.P. d'Argentré Sud, le 28 octobre 98, les membres - ont approuvé le règlement du service assainissement applicable à compter du 1^{er} janvier 99 et ont autorisé le Président à signer ce règlement, - ont approuvé la convention définissant les modalités de conception, mise en œuvre et transfert d'ouvrages réalisés sous une maîtrise d'ouvrage privée ou sous une maîtrise d'ouvrage d'une collectivité autre que le S.I.A.E.P. d'Argentré Sud, pour l'assainissement eaux usées, applicable à compter du 1^{er} janvier 99 et ont autorisé le Président à signer cette convention, ont approuvé la convention définissant les modalités de conception, mise en œuvre et transfert d'ouvrages réalisés sous une maîtrise d'ouvrage privée ou sous une maîtrise d'ouvrage d'une collectivité autre que le S.I.A.E.P. d'Argentré Sud, pour l'alimentation en eau potable, applicable à compter du 1^{er} janvier 99 et ont autorisé le Président à signer cette convention.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Les membres du comité syndical du S.I.A.E.P. d'Argentré Sud ont approuvé la modification de l'article 1^{er} des statuts du S.I.A.E.P. d'Argentré Sud, entérinés par l'arrêté préfectoral en date du 19 avril 1961, et la reconduction de la durée du syndicat de 50 ans, pouvant être prorogée par tacite reconduction - les autres articles restant inchangés - et ont autorisé le Président à signer les pièces à intervenir pour la modification des statuts du S.I.A.E.P. d'Argentré Sud.

Le conseil municipal entérine cette décision.

❖ Transfert de compétences à la CCPL

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il est nécessaire d'étendre les compétences de la Communauté de Communes du Pays de Laval.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les changements statutaires sont subordonnés à une délibération concordante du Conseil de Communauté et de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes membres.

Ceci exposé,

- vu les articles L 5214-2, L 5214-18 et L 5214-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu les arrêtés préfectoraux n°93-1286 du 26/11/93, n°94-1465 du 30/12/94 et n°96-1465 bis du 22/11/96,
- vu les articles 34 et suivants de la loi n° 86-1067 du 30/09/86 modifiée,

Considérant qu'il est opportun que les compétences, en matière d'établissement et d'exploitation des réseaux susceptibles de fournir notamment des services de communication audiovisuelle, soient transférés à la Communauté de Communes, le conseil municipal décide :

Article 1 : de transférer à la CCPL les compétences énumérées infra aux fins :

1) d'exercer les compétences des collectivités membres en matière d'établissement et d'exploitation des réseaux soumis aux dispositions des articles 34 et suivants de la loi n°86-1067 du 30/09/86 modifiée ;

2) en conséquence du chef de compétence prévu en 1), la Communauté de Communes est compétente pour établir et faire établir et exploiter par quelque modalité que ce soit un réseau tel que soumis aux dispositions de la loi n°86-1067 du 30/09/86 susmentionnées, délivrer toute autorisation d'établissement d'un réseau tel que soumis aux dites dispositions, proposer au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (ou toute autorité de régulation compétente) la délivrance d'une autorisation d'exploitation ;

3) d'exploiter ou de faire exploiter tout service d'intérêt local susceptible d'être distribué ou fourni par un réseau tel que soumis aux dites dispositions ;

4) d'étudier toutes questions relatives à la création, l'exploitation d'un réseau tel que soumis aux dites dispositions et des services susceptibles d'être distribués ou fournis par celui-ci ;

Article 2 : le transfert de compétences tel que décidé par les dispositions de l'article 1 est dénué de toute conséquence en matière de transferts patrimoniaux et de personnel.

❖ Indemnité de conseil au receveur municipal

Comme chaque année, le conseil municipal décide de reconduire l'indemnité de conseil au receveur municipal, au taux de 100%, soit un montant de 3 210 F pour 1998.

❖ Lotissement «Le Haut des Faluères»



Le conseil municipal décide que le futur lotissement, qui sera situé dans le secteur du Vallon, est dénommé : «Le Haut des Faluères».

Il en résulte que, dans le budget de la commune, le budget annexe nommé «Le Vallon» sera désormais nommé «Le Haut des Faluères».

Vu le nombre croissant de demandes d'achats de parcelles destinées à la construction, après présentation du plan réactualisé de la future zone de construction, le conseil municipal décide de créer le lotissement nommé «Le Haut des Faluères», d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant à autorisation de lotir, contrats, marchés,...

❖ Tarif des services municipaux pour 99 (voir tableau page suivante)

Les tarifs actuels et les propositions de tarifs pour 1999 sont approuvés par le conseil municipal et rendus applicables à compter du 1^{er} janvier 99.

séance du 4 janvier 99

❖ Régie de la Cantine et de la Garderie

Depuis la dernière réactualisation du montant de l'encaisse de cette régie, les tarifs ont augmenté plusieurs fois ainsi que le nombre d'acheteurs de tickets.

Le conseil municipal décide de porter le montant de l'encaisse (actuellement 20 000 F pour 15 jours) de la régie de la cantine et de la garderie à 60 000 F par mois à compter du 1^{er} janvier 99.

❖ Ecole «Les Dauphins»

Le projet des différents travaux pour la construction d'une 4^{ème} classe à l'école maternelle «Les Dauphins» à Argentré, repris dans le dossier d'engagement pour la D.G.E. 1999, est exposé, commenté et détaillé. Le montant des travaux est estimé à 580 000 F HT.

Il y a lieu d'ajouter, au montant estimatif des travaux, une somme «Honoraires divers» s'élevant, pour la totalité des opérations, à



Grille de tarifs des Services Municipaux

PRESTATIONS SALLE DES FETES ET DIVERS	TARIFS Commune	TARIFS Hors commune
---	-------------------	------------------------

PARTICULIERS / ENTREPRISES

Caution	1 000,00	1 000,00
Journée avec chauffage	800,00	1 250,00
Journée sans chauffage	650,00	1 110,00
Forfait 2 jours avec chauffage	1 200,00	1 875,00
Forfait 2 jours sans chauffage	975,00	1 650,00
Vin d'honneur, vente commerciale, autre	350,00	600,00
Personnel communal (une fois par an) (gratuité pour les conseillers sauf Maire et Adj.)	350,00	

ASSOCIATIONS (une location gratuite par an)

Caution	1 000,00	1 000,00
Journée des classes	200,00	plein tarif
Journée avec chauffage	640,00	1 250,00
Journée sans chauffage	520,00	1 110,00
Forfait 2 jours avec chauffage	900,00	1 875,00
Forfait 2 jours sans chauffage	780,00	1 650,00
Soirée théâtre et concours divers	250,00	500,00
Vin d'honneur, vente commerciale, autre	gratuit	600,00
Soirée Saint-Sylvestre	800,00	3 000,00
Galette des Rois (1/an)	gratuit	600,00
Assemblée Générale (1/an)	gratuit	600,00
Participation forfaitaire au ménage	100,00	pour 2 heures de ménage (*)
Caution Sono,	5 000,00	5 000,00
Caution Sono portative	5 000,00	
Petite Cuisine	100,00	200,00
Cuisine Restaurant Scolaire	300,00	
Autre Salles Communales	250,00	

LOCATION DE MATÉRIEL

Plateau pour déchets verts	100,00	
Plateau pour gravats et gros encombrants	200,00	sans tri
	300,00	avec tri
Table (l'unité)	15,00	
Caution pour table (pour un lot)	500,00	
Chaise (l'unité)	2,00	
Caution pour chaise (pour un lot)	500,00	
Travée (l'unité) + bâche	(1) 200,00	
Caution par travée	1 000,00	

CIMETIÈRE

Colombarium 50 ans	660,00	
Concession trentenaire et Colombarium	660,00	
Concession cinquantenaire	1 110,00	
Taxe d'inhumation	220,00	
Taxe de relevage de corps	165,00	

JARDINS

Location annuelle	200,00	
-------------------	--------	--

DROIT DE PLACE

A l'année	300,00	
Par passage	150,00	

UTILISATION DE LA BASE DE LOISIRS

GRATUITE POUR TOUTES LES ASSOCIATIONS		
---------------------------------------	--	--

70 000 F HT. Le montant total des opérations s'élèverait donc à 783 900 F TTC.

La date prévisionnelle d'ouverture du chantier peut se situer au cours du deuxième trimestre de l'année 99, et le plan de financement est le suivant :

Fonds libres	153 900 F
Emprunt	500 000 F
Subvention DGE (éventuelle)	130 000 F
Total (TTC)	783 900 F

Le conseil municipal décide d'adopter cet avant-projet de travaux de construction d'une 4^{ème} classe à l'école maternelle "Les Dauphins", pour 1999, les dates et modalités de financement précitées ainsi que de solliciter les subventions susceptibles d'être accordées au titre de cette opération, dont notamment la DGE.

❖ Classe de neige Ecole Cousteau



Les enfants de CM2 de l'école Cousteau partant en classe de neige du 9 au 16 janvier 99 et le budget primitif 99 n'étant pas encore voté, le conseil municipal décide d'accorder une subvention pour la classe de neige de l'école Cousteau moyennant une somme de 47,00 F par jour et par enfant, soit une subvention totale de 9 024 F.

Elle figurera au tableau des subventions du budget primitif de 99. 24 enfants partent pendant 8 jours.

❖ Travaux de voirie pour 1999



Les différents travaux de voirie, repris dans le dossier d'engagement de la DGE 1999, sont exposés, commentés et détaillés par des membres de la commissions urbanismes. Ces projets sont des travaux à réaliser sur 2 voies communales et 5 chemins ruraux, dont le montant des travaux est estimé à 253 640 F HT.

Il y a lieu d'ajouter, au montant estimatif des travaux, une somme "divers et imprévus" s'élevant, pour la totalité des opérations, à 4 237,28 F HT.

Le montant total des opérations s'élèverait donc à 311 000 F TTC. La date prévisionnelle d'ouverture du chantier peut se situer au cours du deuxième trimestre de l'année 99, et le plan de financement est le suivant :

Fonds libres	259 424,54 F
Subvention DGE (éventuelle)	51 575,46 F
Total (TTC)	311 000,00 F

Le conseil municipal décide d'adopter cet avant-projet de travaux de voirie pour 99 ainsi que les dates et modalités de financement précitées.

❖ Admissions en non-valeur

Antérieurement à la prise en charge de la zone artisanale de La Carie par la CCPL, deux entreprises - Nègoce Industrie et D'Coupe 53 - se sont trouvées en mauvaise situation financière et diverses créances n'ont pu être recouvrées. Il en va ainsi :

- des loyers 1994 de Nègoce Industrie pour un montant de 47 536,16 F
- des loyers 1993 de D'Coupe 53 pour un montant de 27 906,93 F
- des loyers 1994 de D'Coupe 53 pour un montant de 48 120,74 F

(*) si le nettoyage de la salle nécessite plus de 2 heures de ménage, il faut ajouter 100,00 F par heure supplémentaire (pris sur la caution).
(1) gratuite pour les associations ayant fabriqué les travées. (Montée - démontée).



Ces loyers étant irrécouvrables, le conseil municipal décide d'admettre les sommes ci-dessus en non-valeur et d'inscrire le montant nécessaire au budget 98, sous forme de décision modificative, en dépense de fonctionnement, avec prélèvement sur le poste «dépenses imprévues».

❖ Mise en place d'un emprunt

Après avoir pris connaissance de la proposition de prêt d'équipement local à taux fixe en date du 17/12/98, établie par la Caisse d'Épargne des Pays de la Loire et des conditions générales des prêts, le conseil municipal autorise la commune d'Argentré à contracter, auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance des Pays de la Loire, un emprunt de la somme de 3 000 000 F, au taux fixe annuel de 4,38%, dont le remboursement s'effectuera en 15 annuités, pour le financement des travaux réalisés en 98 et autorise le Maire à signer le contrat relatif à l'emprunt mentionné ci-dessus ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

❖ Vente de terrain

Une demande d'achat a été formulée pour une partie du terrain cadastré section E n°1741 (contenance envisagée de 3a 37ca). Le conseil municipal approuve cette vente et autorise le Maire à signer les actes relatifs à la vente de la partie du terrain sur la base de 50 F le m², soit un prix total arrondi à 17 000 F (frais compris).

❖ Remboursement des emprunts

Lorsque le budget primitif 98 a été voté, 1 020 000 F avaient été prévus pour le remboursement des emprunts pour l'année 98. Il s'avère que ces prévisions étaient sous-estimées et que le remboursement des emprunts est d'environ 1 075 000 F.

Le conseil municipal décide d'inscrire les montants nécessaires au budget 98, sous forme d'une décision modificative, pour financer ces remboursements.

..... séance du 1^{er} février 99

❖ Commission d'appel d'offres

Lors de la séance du 5 février 96, à l'époque du projet du lotissement des Grandes Marzelles, nous avons procédé au choix des membres de la commission d'appel d'offres.

Cette commission avait été choisie pour la durée du mandat, et non uniquement pour le lotissement ci-dessus, ce qui n'avait pas été précisé dans la délibération correspondante.

Le conseil municipal décide de confirmer le choix des membres de la commission d'appel d'offres, pour la durée du mandat actuel, comme suit :

Président :

M. DESCOTTES, *Maire*
J.-L. DUCHENE, *suppléant*

Membres :

A. MARSOLLIER
A. LEUDIERE
F. PAUMARD

Suppléants :

M. LONGUEVRE
H. MEZIERE
J.-M. DUPUIS

❖ Aménagement du centre bourg - 2^{ème} tranche

Le montant du marché initial passé avec l'entreprise SPIE TRINDEL pour l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement du centre bourg est de 646 220 F HT.

En cours de chantier, des travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise, Place de l'église et au lotissement des Grandes Marzelles, pour un montant total de 80 221 F HT.

Par ailleurs, la masse initiale des travaux, Place de l'église, est diminuée de 8 270 F HT.

Il en résulte au total une augmentation du montant du marché de 71 951 F HT, soit 11,13% du montant initial, reprise dans l'avenant n°1 de la SPIE TRINDEL.

La commission d'appel d'offres, réunie le 25 janvier 99, a émis un avis favorable sur cet avenant n°1.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 avec la SPIE TRINDEL, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

❖ Lotissement "Le Haut des Faluères"

Après avoir présenté les plans du futur lotissement "Le Haut des Faluères", il est précisé que les prestations seront les mêmes que celles du lotissement des "Grandes Marzelles" (surtout en ce qui concerne l'aspect végétal), mais que l'on y ajoutera l'aménagement pour l'entrée des garages.

L'étude des coûts prévisionnels est ensuite détaillée, avec un montant total d'environ 5 900 000 F HT. Afin de parvenir à l'équilibre financier, il est nécessaire de vendre les terrains viabilisés à 175 F le m² HT. Compte tenu du manque de précisions actuelles (décret attendu) sur le régime applicable pour la TVA, le conseil municipal décide d'adopter le prix de vente TTC à 210 F le m² et autorise le Maire à lancer les appels d'offres correspondants et à signer les actes relatifs à ces achats de terrain aux conditions énumérées ci-dessus.

❖ Lotissement "Les Terrasses"

Le lotissement des Terrasses avait été divisé en 12 lots : 10 lots destinés à l'accès à la propriété et 2 lots (n°1 et 2) pour lesquels il y avait la possibilité de construire 4 logements locatifs sur chaque.

Le promoteur du lot n°2 souhaite subdiviser ce lot en quatre, un lot pour chaque logement construit.

De plus, concernant le lot n°1 destiné à la construction de logements pour personnes âgées, il serait souhaitable qu'il soit aussi divisé en deux lots.

Le conseil municipal décide d'approuver ces divisions de lots telles que décrites ci-dessus et autorise le Maire à modifier le règlement du lotissement dans ce sens et de signer tous documents s'y rapportant.

❖ Emploi jeunes

Après présentation des cahiers des charges pour les emplois jeunes «environnement» et «coordinateur projet jeunesse», notamment les modes de financement, le conseil municipal décide d'approuver la création de ces emplois jeunes et d'autoriser le Maire à déposer les demandes correspondantes ainsi qu'à signer tous documents s'y référant (cahiers des charges, conventions, ...).

..... séance du 1^{er} mars 99

❖ SICTOM

Le 23 mars 94, nous avons signé une convention avec le SICTOM concernant le traitement des ordures ménagères à Argentré. A l'époque, le prix du traitement était fixé à 220 F la tonne à partir du 1^{er} juillet 94, révisable chaque année au 1^{er} janvier.

L'avenant n°1, portant ce montant à 225 F la tonne à compter du 1^{er} janvier 97, a été approuvé le 14 avril 97 et l'avenant n°2, portant ce montant à 230 F la tonne à compter du 1^{er} janvier 98, a été approuvé le 2 mars 98.

Aujourd'hui le SICTOM nous transmet un avenant n°3 portant le prix de traitement des ordures ménagères à 245 F la tonne, à compter du 1^{er} janvier 99.

Le conseil municipal décide d'adopter le nouveau prix de traitement des ordures ménagères fixé à 245 F la tonne par le SICTOM, à compter du 1^{er} janvier 99 et autorise le Maire à signer, avec le Président du SICTOM, l'avenant n°3 à la convention du 23 mars 94 s'y rapportant.



réunions du conseil municipal

Séances des
7 décembre 1998, 4 janvier 1999, 1^{er} février,
1^{er} mars, 29 mars, 3 mai et 7 juin.



❖ Salle multisports et vestiaires de football

Après avoir exposé les raisons d'un décalage dans les phases de construction de la salle multisports et des vestiaires de football, le conseil municipal décide d'approuver la modification du calendrier de ce marché telle que décrite dans l'avenant du 20 novembre 98 et d'autoriser le Maire à viser cet avenant.

❖ Lotissements

Le décret d'application, pour les communes, n'ayant toujours pas été pris, et, afin de ne pas bloquer les achats de terrains dans les lotissements «Les Terrasses» et «Le Haut des Faluères», il est nécessaire d'opter pour l'application pour les particuliers : soit de la taxe de 4,80% soit de la TVA à 20,6% sur ces terrains.

Dans la seconde solution, le montant de la TVA nous étant reversé, il ne rentre pas en compte dans le calcul du prix de vente final aux particuliers.

La seconde option est donc plus favorable aux particuliers désirant acheter ces terrains dans ces lotissements et le conseil municipal décide d'opter pour l'application de la TVA à 20,6%, comme auparavant.

séance du 29 mars 99

❖ Carrière des Rochers

Après lecture et commentaires du dossier de fin d'exploitation de la carrière des Rochers présenté par la SA Pigeon Chaux, le conseil municipal émet un avis favorable, en particulier sur la remise en état du site, sous réserve des observations suivantes :

- il reste encore des gravats de toutes sortes, à enfouir,
- la remise en état des lieux n'est pas terminée,
- une clôture devra être mise en place afin d'assurer la protection des endroits dangereux,
- il a été remarqué, dans l'ancienne carrière (excavation sud) un dépôt de ferraille (machines à laver et divers autres débris, ancien matériel de concassage) qu'il serait nécessaire d'évacuer,
- il nous a semblé également qu'une ancienne maison et un ancien bâtiment d'exploitation de la carrière, en bordure du chemin, présentaient un caractère dangereux et méritaient d'être démolis ou protégés.

❖ SMACEL

Il est donné connaissance aux membres du conseil municipal de la demande présentée par la commune de l'Huisserie, suivant délibération du conseil municipal en date du 12 février 99, en vue de son adhésion au Syndicat Mixte d'Assainissement des Collectivités des Environs de Laval créé selon arrêté préfectoral n°96/128 du 1er février 96.

Conformément à l'article L 5212-26 du Code Générale des Collectivités Territoriales qui s'applique aux syndicats mixtes par renvoi de l'article L 5711-1, la commune de l'Huisserie peut être admise à faire partie du syndicat avec le consentement du Comité. La délibération du Comité doit être notifiée aux Maires de chacune des communes syndiquées. La décision d'admission ne peut intervenir si plus d'un tiers des conseils municipaux s'y opposent.

La décision correspondante est prise par le représentant de l'Etat dans le Département. Ceci exposé,

- vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5711-1 et L 5212-26,

- vu la délibération du conseil municipal de l'Huisserie en date du 12 février 99,
- vu l'arrêté préfectoral n°96-128 du 1er février 96 portant création du syndicat mixte d'assainissement des collectivités des environs de Laval.
- vu les statuts correspondants,

Considérant que les éléments figurant à l'appui de la demande de la commune de l'Huisserie justifient l'admission de celle-ci au sein du SMACEL, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de l'Huisserie au sein du SMACEL et adopte les modifications statutaires liées à l'intégration de l'Huisserie et prévues dans l'annexe jointe à la présente délibération.

❖ Subventions 99 (tableau ci-dessous)

Le conseil municipal décide d'approuver le montant des subventions qui seront accordées aux associations en 99 selon le tableau établi par la commission des finances.

Le montant total des subventions s'élève à 252 602 F.

DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

Association sportive et culturelle "Les Dauphins"	21 500 F
Association sportive et culturelle J.Y. Cousteau	27 680 F
Amicale des Pompiers	2 900 F
Atelier Théâtre	8 000 F
Ecole St-Cyr / Ste-Julitte	5 472 F
Union Sportive Argentréenne	32 300 F
Association des Amis de la B.D.P. de la Mayenne	1 400 F
Aide à Domicile en Milieu Rural	3 000 F
Société de Pêche "La Jouanne"	2 000 F
Club du 3ème Age	2 000 F
Comice Agricole	2 100 F
Fanfare d'Argentré	1 500 F
Familles Rurales - Association Argentré	2 200 F
Familles Rurales - Centre aéré de juillet	15 500 F
A.G.O.R.A.	10 000 F
Association Animation Argentré	30 000 F
La Prévention Routière	500 F
O.G.E.C. Argentré	40 000 F
Féd. Dép. Group. Protection des Cultures	1 391 F
Comité de Jumelage Argentré-Louvigné	10 000 F
C.A.U.E. de la Mayenne	1 200 F
U.D.A.F. de la Mayenne	1 335 F
Classe de découverte J.Y. Cousteau	9 024 F
Ass. Interc. Aménag. Temps Enfant	5 000 F
S.P.A.	1 200 F
A.S.A.D.	400 F
Actions Humanitaires	5 000 F
Autres subventions non affectées	10 000 F
TOTAL	252 602 F



❖ Taux d'imposition pour 99

Le conseil municipal décide de reconduire les taux d'imposition de 98 pour 99 répartis de la manière suivante :

Taxe d'habitation
15,54 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties
23,74 %

Taxe foncière sur les propriétés non-bâties
39,60 %

et d'inscrire au compte 7311 «contributions directes» le produit fiscal attendu pour un montant de 2 742 934 F.

❖ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 99

Le conseil municipal porte à 525 000 F le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à recouvrer en 99 et charge le Maire de la transmission de la décision à la Direction des services fiscaux de la Mayenne, afin d'en assurer le recouvrement.

❖ Budget Primitif 99

La proposition du budget primitif 99, accompagnée d'un budget annexe et résumée comme suit, est votée par le conseil municipal :

Budget Principal

Dépenses de Fonctionnement	9 212 084
Recettes de Fonctionnement	9 212 084
Dépenses d'investissement	14 569 809
Recettes d'investissement	14 569 809

Budget Annexe «Le Haut des Faluères» (anciennement «Le Vallon»)

Dépenses de Fonctionnement	4 025 000
Recettes de Fonctionnement	4 025 000
Dépenses d'investissement	2 012 500
Recettes d'investissement	2 012 500

séance du 3 mai-99

❖ Convention Entretien Locaux DS 53



La commune d'Argentré loue des locaux sis 32, rue du Maine, à la Direction de la Solidarité de la Mayenne, pour ses permanences.

Le Département nous a demandé la possibilité de mettre à leur disposition, 4 heures par mois, du personnel d'entretien pour assurer le nettoyage de ces locaux.

En contrepartie, le Département s'engage à rembourser à la commune, sur la base du SMIG, le montant des salaires et des charges correspondantes.

Le conseil municipal décide la mise à disposition du personnel d'entretien telle que définie ci-dessus, à effet rétroactif du 1^{er} mars 99, et autorise le Maire à signer la convention s'y rapportant.

❖ Décision modificative n°01.99

Lorsque le budget primitif 99 a été voté, 10 000 F avaient été prévus pour des **achats informatiques** à l'école "Les Dauphins". Or, les dépenses réelles s'élèvent à un montant de 10 980 F.



Le conseil municipal accepte de régler la facture correspondante de 10 980 F et, parallèlement, accepte le remboursement de la différence par l'école "Les Dauphins", soit 980 F.

La Débroussailleuse est tombée en panne et son remplacement est indispensable, pour un montant d'environ 3 200 F HT. Il s'agit d'une dépense imprévue.

Le conseil municipal décide d'inscrire le montant nécessaire au budget 99, sous forme de décision modificative, en investissement (programme 58, article 2188), avec prélèvement sur le poste «dépenses imprévues» (article 20).

La signalisation de la commune  doit être assurée et l'achat des panneaux, pour un montant d'environ 11 000 F, n'a pas été prévu dans le budget primitif 99. Il s'agit d'une dépense imprévue et le conseil municipal décide d'inscrire le montant nécessaire au budget 99, sous forme de décision modificative, en investissement (programme 63, article 231515), avec prélèvement sur le poste «dépenses imprévues» (article 20).

❖ Agents recenseurs

La commune étant étendue, notamment en campagne, le conseil municipal décide l'attribution d'une somme de 250 F pour chacun des quatre agents ayant effectué le recensement de la population 99, en compensation des frais de carburant. Le montant sera prélevé sur l'article 6251 «voyages et déplacements».

❖ Aménagement rue de la Mairie

L'entrée du lotissement des Marzelles étant trop exigüe, nous avions prévu de réaliser un aménagement vers la rue du Maine et aux abords de la Mairie et de La Poste.

Le conseil municipal décide de confier à l'Atelier 8 1/2 - Jack GUITTOT d'Angers,

une mission partielle de maîtrise d'œuvre «infrastructure» pour le réaménagement de la rue de la Mairie à Argentré et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces s'y référant.

séance du 7 juin 99

❖ Compte administratif 98

Après présentation du compte administratif 98 faisant apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	3 226 769,55 F
Déficit d'investissement	4 200 589,60 F

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal adopte le compte administratif 98 faisant apparaître un déficit global de 973 820,05 F.

❖ Compte de gestion 98

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 98 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 98, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières et qu'elles n'appellent aucune observation complémentaire,

1°) *statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 98, y compris celles relatives à la journée complémentaire,*

2°) *statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 98 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*

3°) *statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 98 du receveur municipal et le déclare conforme au compte administratif.

❖ Mise en place d'un emprunt

Après avoir pris connaissance de la proposition de prêt d'équipement local à taux fixe en date du 17 mai 99, établie par le CRCA Anjou Maine et des conditions générales des prêts, le conseil municipal :



réunions du conseil municipal

Séances des
7 décembre 1998, 4 janvier 1999, 1^{er} février,
1^{er} mars, 29 mars, 3 mai et 7 juin.



→ autorise la commune d'Argentré à contracter, auprès du CRCA Anjou Maine, un emprunt de la somme de 2 500 000 F, au taux fixe annuel de 4,35%, dont le remboursement s'effectuera sur quinze ans, par amortissement trimestriel, pour le financement des investissements communaux 99 (acquisition de matériel, travaux sur les bâtiments communaux, travaux de voirie, ajustements pour l'aménagement du centre bourg),

→ autorise le Maire d'Argentré à signer le contrat relatif à l'emprunt mentionné ci-dessus ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

❖ Décision modificative n°02.99

Il est nécessaire de **remplacer la pompe de relevage** du plan d'eau. Cette dépense n'ayant pas été prévue lors de l'élaboration du budget primitif, le conseil municipal décide de prévoir un montant de **18 500 F** au compte 2158 «autres installations, matériels et outillages techniques», programme 88.



Il est également nécessaire de **réparer le moteur de la tondeuse**. Cette dépense n'ayant pas été prévue lors de l'élaboration du budget primitif, le conseil municipal décide de prévoir un montant de **13 300 F** au compte 2188 «autres matériels», programme 88.



Une **quatrième classe à l'école maternelle** devant ouvrir à la rentrée de septembre 99, il va être nécessaire d'**acheter le mobilier** nécessaire au fonctionnement de cette classe. Cette dépense n'ayant pas été prévue lors de l'élaboration du budget primitif, le conseil municipal décide de prévoir un montant de **10 000 F** au compte 2184 «mobilier», programme 88.



❖ Décision modificative n°03.99

Concernant l'investissement informatique de l'école Cousteau, un montant de 30 000 F a été prévu. 50% de cette somme est prise en charge par le Rectorat et il est demandé à la commune de participer à hauteur des 50% restant, soit une somme de 15 000 F.



Le conseil municipal décide de participer à cette opération et prévoit un montant de 15 000 F au compte 65717 «subvention d'équipement aux autres établissements publics locaux», sous forme de décision modificative, en section de fonctionnement.



❖ Lotissement "Le Haut des Faluères"

Dans l'intérêt de la facilité des communications et de la remise des correspondances, les deux voies publiques situées dans le lotissement "Le Haut des Faluères" doivent avoir une dénomination officielle.

Il est précisé aux conseillers municipaux que la voie n°2 est la plus longue des deux.

Considérant que la mesure proposée présente un intérêt général, que l'attribution d'une dénomination officielle à ces deux rues n'entraînera, pour la commune, que la dépense afférente à la fourniture et à la pose des plaques indicatives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'attribuer à la voie n°1 le nom de : «Rue de Babenhausen»,
- d'attribuer à la voie n°2 le nom de : «Rue de l'Europe».
- d'autoriser le Maire à engager la dépense afférente à la fourniture et à la pose des plaques indicatives qui seront apposées à l'entrée de chacune des voies concernées.

Rue de
BABENHAUSEN

Rue de
L'EUROPE

❖ Location de la cuisine municipale et de la vaisselle

Nous avons reçu de nombreuses demandes de location de la cuisine municipale et de la vaisselle, avec la salle des fêtes.

Ces locations n'ayant pas été prévues lors de l'élaboration des tarifs des services municipaux, en début d'année, le conseil municipal décide d'autoriser ces locations aux tarifs indiqués ci-après :

LOCATION	PERSONNES HABITANT LA COMMUNE	PERSONNES EXTÉRIEURES À LA COMMUNE
CUISINE MUNICIPALE	600 F + 100 F (nettoyage)	800 F + 100 F (nettoyage)
Montant de la caution	5 000 F	5 000 F
VAISSELLE	Par assiette, verre, tasse (et soucoupe) Par couvert	1 F 0,60 F
Montant supplémentaire		
En cas de casse	Par assiette, verre, tasse (et soucoupe)	18 F
En de perte	Par couvert	9 F



continuons

le tri sélectif



Depuis le 1er avril 98, la Municipalité a installé 4 emplacements tri sélectif avec 3 conteneurs dans chaque point :

PAPIER CARTON,

PLASTIQUE, BRIQUE ALIMENTAIRE,
et EMBALLAGE METALLIQUE,

VERRE.

❖ Pourquoi ce tri ?

Pour protéger l'environnement

Le recyclage permet d'importantes économies d'énergies et évite des pollutions.

Pour créer des emplois

Ces activités nouvelles sont génératrices d'emploi.

Maîtriser les coûts

Le coût de traitement à la tonne augmente régulièrement. La collecte sélective permet de diminuer les quantités à traiter. Coût du traitement ordures ménagères + collecte environ 670,00 F la tonne. Gros encombrants branchage à la benne environ 380,00 F. Déchet sélectif uniquement coût de collecte 75,00 F par vidage de conteneur.

Etre citoyen responsable

Les décharges seront fortement réglementées en 2002 pour ne plus polluer. Cela ne mérite-t-il pas quelques efforts.

❖ Rappel des emplacements des conteneurs

- La Poste
- Chemin des Marzelles
- Ecole JY Cousteau
- Entrée de la Déchetterie - Chemin du Rocher

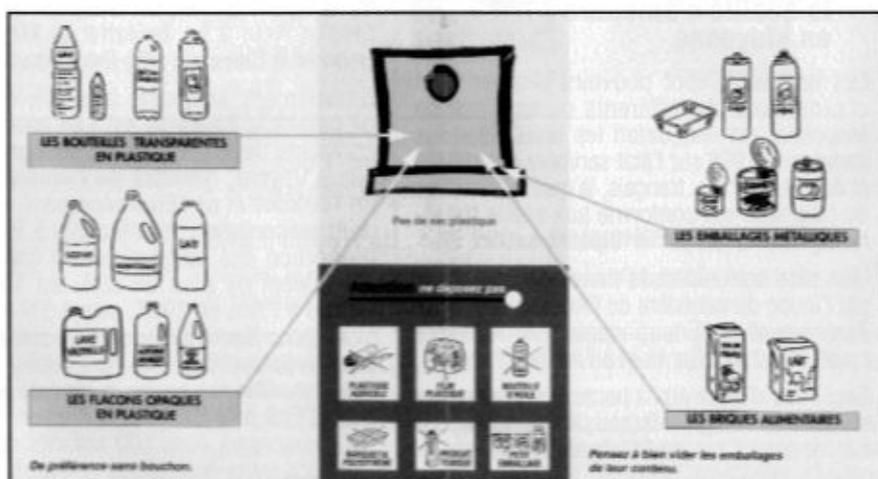
A l'automne, les 2 premiers seront regroupés en un seul endroit Chemin des Marzelles.

Le responsable de l'entreprise chargé de la collecte nous invite à écraser les bouteilles plastiques afin d'augmenter la capacité de stockage, et nous précise que les bouchons laissés sur les bouteilles, ne représentent pas vraiment un problème. Enfin, encore beaucoup trop de déchets de pelouse et végétaux de toutes sortes sont déposés devant les portes avec les ordures ménagères, le poids et le coût de traitement sont d'autant augmentés.

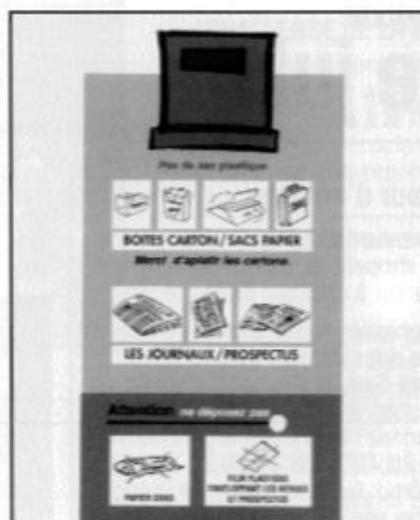
La déchetterie est là pour tous ces déchets.

Les gros cartons d'emballage, les gros récipients plastiques qui ne peuvent pas être déposés dans les conteneurs (orifice trop petit) doivent être déposés dans les bennes à la déchetterie, Chemin du Rocher.

Je dépose dans le même conteneur ces matériaux recyclables



Je dépose dans le conteneur à papier, carton



❖ Horaires d'ouverture de la déchetterie Chemin du Rocher

HORAIRES D'ÉTÉ

Lundi : 11h-12h
Mercredi : 17h-19h30
Samedi : 14h-18h

HORAIRES D'HIVER
du 01.10 au 01.04

Lundi : 11h-12h
Samedi : 14h-17h

Je dépose dans le conteneur à verre



NB : Les conteneurs en campagne sont réservés exclusivement pour les déchets ménagers. Dans ces conteneurs, il est encore remarqué beaucoup de gros encombrants de toute nature (bâches plastiques, ferrailles, appareils ménagers, végétaux, etc...)

Le nouvel horaire de la déchetterie doit permettre d'améliorer cette situation.

Pour la Commission environnement
H. MEZIERE



La qualité de l'eau de notre plan d'eau s'améliore - Voir l'article ci-dessous paru dans le Courrier de la Mayenne début mai 1999.

Baignade surveillée à la journée du 1er juillet au 30 août.

❖ **Eaux de baignade : la qualité s'améliore en Mayenne**



Les baigneurs vont pouvoir plonger sans crainte dans les différents plans d'eau de Mayenne, cet été. Selon les résultats de la campagne 1998 sur l'état sanitaire des plages et des plans d'eau français, la qualité des eaux de baignade est conforme aux seuils bactériologiques fixés par la réglementation.

Huit sites sont recensés dans le département par l'étude du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et du secrétariat d'Etat à la Santé et à l'Action Sociale.

Seul l'une d'entre eux a perdu une place et se retrouve en catégorie B (eau de qualité moyenne) : le plan d'eau de St-Léger-en-Charnie.

A l'inverse, trois sites gagnent une place et passent dans la catégorie A (eau de bonne qualité) : le plan d'eau d'Argentré, le plan d'eau de Longuefuye et le Gué de Selle à Mézangers.

Les quatre autres sites conservent leur rang en catégorie B : le plan d'eau de Bouère, le Moulin Neuf à La Brûlatte, la Mayenne à Daon et la Chesnaie à St-Denis-du-Maine.

Globalement, la qualité sanitaire des eaux de baignade française est «en amélioration constante depuis 20 ans» a souligné Dominique Voynet, ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, au cours de la présentation des résultats à Paris. «La proportion des baignades non conformes, qui étaient de plus de 30% en 1980, est passée à 7,8% en 1997, puis à 5% en 1998. Mais, pour Bernard Kouchner, «ces informations ne doivent pas nous faire oublier d'autres risques». Chaque année, a rappelé le secrétaire d'Etat à la Santé et à l'Action Sociale, 500 personnes dont 100 enfants se noient dans les eaux françaises : «Nous devons donc rester vigilants, notamment dans nos comportements».

Infomédia

❖ **Chemins ruraux et fossés**

Une somme de 31 000 F, inscrite au budget pour la réfection des Chemins ruraux, concerne :

- le chemin rural de Nouette,
- le chemin rural de la Bobardière,
- le chemin rural du Rocher,
- le chemin rural de la Deffay,
- le chemin rural de la Touche Yvon,
- le chemin rural de la Coupelière.

Plus une somme de 50 000 F pour la réfection des fossés.

Le Comité de Gestion



école catholique mixte
st-cyr / ste julitte

❖ **100 cœurs qui battent pour un chœur d'enfants**

Depuis 2 ans, pour l'arbre de Noël, les enfants prennent plaisir à offrir aux parents un spectacle dans lequel chacun a sa place : du petit de deux ans, au grand de 11 ans, du chanteur au danseur, du décorateur à celui qui préfère écrire.

Cette année encore, les enfants nous ont émerveillés par la qualité du travail effectué. Cela avait commencé dès septembre pour les plus grands : à partir d'une bande musicale inspirée d'Amérique du Sud, il s'agissait d'écrire un conte ainsi que les paroles de nombreux chants. Il fallut d'abord découvrir l'histoire, la géographie de cette partie du monde.



Une jeune argentine, qui avait vécu plusieurs mois au Pérou, les guida dans ce voyage. Très vite, les enfants ne se contentèrent pas d'écrire quelque chose de "beau", mais ils voulurent transmettre leur message de Noël ; et ainsi naquit "Les trois plumes magiques : Amour, Pardon, Paix".

Pendant 2 mois, bien aidés par Sandrine LEMAITRE, de l'ADDM, petits et grands travaillèrent les chants à une ou deux voix. Le travail se poursuivit en arts plastiques, avec la réalisation des costumes et des décors, puis en danse.

Si le moment fort fut le spectacle du 18 décembre, ce projet a fait battre les cœurs de tous les enfants à l'unisson pendant 1 trimestre. Pour prolonger ces moments d'émotion, les enfants ont réalisé un album qu'ils vous encouragent à emprunter à la bibliothèque.

❖ **Découverte de Paris**

Du 26 avril au 1er mai, les CM1-CM2 sont partis à la découverte de Paris et de ses banlieues. Travail panoramique à partir de la Tour Eiffel, regard sur le passé avec Paristoric, conférence "De la forteresse au musée" au Louvre, "Le mouvement dans l'Art" au musée d'Orsay, plongée dans les sciences à la Cité de La Villette, les animaux dans la mythologie dans les jardins de Versailles, d'une architecture à l'autre : le Dôme des Invalides, l'Institut de Monde Arabe, le Stade de France à St-Denis, Paris au fil de la Seine, le monde merveilleux de Disneyland... Un programme complet pour un séjour passionnant.



Pour vous donner envie de partir à votre tour, les enfants préparent une exposition pour le 20 juin, après cette date, vous pourrez la retrouver dans la salle TV à l'école, ou bien sur notre page WEB à partir de septembre.

❖ **Cycles 1 et 2**

Agenda rempli pour les enfants de cycles 1 et 2 : les spectacles se succèdent et les activités les prolongent. Travail sur le conte avec "Anga, fils du feu", approche du cycle de l'eau avec "Le Voyage de Cristale", à la rencontre de nos amis les animaux avec la conférence "Sur les traces du loup" et avec la journée au zoo de La Flèche. Activités culturelles, artistiques mais aussi sportives : les maternelles se familiarisent avec l'eau au Jardin aquatique d'Evron et les CP-CE1-CE2 s'initient à la natation à la piscine de St-Nicolas. De plus, s'il était habituel pour les primaires de participer à une journée d'athlétisme avec les écoles du secteur, pour la première fois, les maternelles auront eux aussi leurs jeux olympiques, à Louverné.



❖ **Activités menées
au cours de l'année scolaire 98-99**

CLASSE DE NEIGE

Du 09.01.99 au 16.01.99 aux Estables pour les élèves de CM2.
Ils ont pu découvrir le milieu montagnard, pratiquer le ski de fond et effectuer des enquêtes.

VISITE D'UNE EXPOSITION

Pour les élèves de CP et de CE1, ayant pour thème les loups.

- Vie et mœurs du loup.
- La chasse du loup (son extermination).
- Recherche de l'existence du loup en Mayenne (toponymie des villages).
- Découvrons des expressions utilisant le nom du loup.

VISITE DE DIFFÉRENTS SERVICES

- Gendarmerie Nationale avec les CE2.
- Centre Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à Laval avec les CE1.
- Boulangerie avec les CP.

VISITE DU VIEUX LAVAL DES ÉLÈVES DE CE2

Etude de l'architecture défensive au Moyen-Age.

ACTIVITÉS SPORTIVES

Piscine, volley-ball, escrime, endurance rencontre inter-écoles, rugby rencontre inter-écoles Montsûrs-Argentré sur le site d'Argentré, athlétisme rencontre inter-communale Louvermé, La Chapelle-Anthenaise, Louvigné, Argentré les 27 et 28 mai sur le site de Louvermé.



SORTIES PÉDAGOGIQUES

Sortie des CP le 11 mai

- visite de la gare
- le vieux Laval
- quelques personnages célèbres
- visite du bateau lavoir.



Sortie des CE1 et CE2 le 1er juin

- grand parcours du Puy du Fou.

Sortie des CM1 le 21 juin

- le site de Jublains.

Participation à la mise en place du sentier découverte autour du plan d'eau et près de la Jouanne.

Préparation de différents panneaux.

- le gui : un parasite
- à l'écorce, on reconnaît l'arbre
- petites histoires de plantes
- les fours à chaux
- érosion des berges.

ECOLE COUSTEAU : UNE ÉCOLE BRANCHÉE SUR LE MONDE

Depuis le mois d'avril, les élèves de l'école publique participent à la création de leur site internet.

Quelques travaux individuels et collectifs sont déjà consultables : des contes écrits par les enfants, un dossier sur le Moyen-Age et un autre sur le gui.

Les familles n'ont pas été oubliées puisque la rubrique "Blocs-notes" apporte de nombreuses informations sur l'école et son environnement (horaires, calendrier scolaire, liens vers d'autres sites, fêtes de l'école...).

Les élèves vont maintenant poursuivre leur initiation à Internet au cours des activités qui seront mises en place dans les mois à venir : recherche documentaire, correspondance scolaire, enrichissement du site par la publication de nouveaux travaux de classe...

Adresse de notre site : <http://www.multimedia.com/argentre/>
Adresse électronique de l'école : ecole.cousteau@wanadoo.fr

CHALLENGE DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

A l'issue des épreuves cantonales, Anaïs Etillieux a été sélectionnée pour participer à la finale départementale se déroulant le 9 juin à Laval, où elle représente l'école publique.

Un voyage découverte d'une journée au Futuroscope lui est offert le 16 juin 99.

De même, l'année scolaire précédente, Jennifer Derouin avait, elle aussi, été retenue pour représenter brillamment l'école.



ANAI'S ETILLIEUX

ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS AU CM2

(Légende photo ci-dessous) Les élèves de CM2 avec Monsieur RETHORÉ, professeur d'anglais au collège Fernand Puech.





❖ **Activités menées au cours de l'année scolaire 98-99**

Nous voici à la fin de l'année scolaire. Que le temps passe vite ! L'année a été riche en activités de toutes sortes.

Un temps fort de l'année pour la section des moyens-grands fut la sortie pédagogique de 4 jours à Laval (*vie en collectivité, autonomie, découverte de la ville et voyage en TGV à Rennes*) après plusieurs séances de piscine où même les enfants les moins hardis ont réussi à vaincre leur peur.

Le carnaval a cette année encore, séduit petits et grands par un temps estival. Que d'imagination dans la confection des costumes ! BRAVO à tous.

Le spectacle "Le loup est revenu" a permis à tous les élèves (*petits et grands*) de monter sur les planches et de se produire devant un public nombreux et attentif.

Tout au long de la période scolaire, la section des petits a correspondu avec des élèves d'une classe de l'école J. Prévert. Début mai, les petits Argentréens ont reçu leurs hôtes Lavallois (*visite d'une ferme et*

d'un élevage de chevaux), et au cours du mois de juin, nos élèves ont été accueillis par les enfants de l'école J. Prévert (*visite d'un élevage d'escargots et du château*).

Les élèves de la section des petits et petits-moyens ont visité l'élevage de cerfs de Jublains et ont voyagé en train, à la plus grande joie de tous.

Une rencontre d'athlétisme a regroupé les élèves de Louverné, La Chapelle-Anthenaise, Louvigné et Argentré, une animation placée sous le signe du fair-play et de la bonne humeur.

Cette année s'est terminée par la fête de plein air où tous les enfants ont évolué sous les yeux attentifs de leurs parents.

**BONNE VACANCES À TOUS
ET À L'ANNÉE SCOLAIRE PROCHAINE**

L'équipe pédagogique remercie les parents, la Municipalité, l'Amicale Laïque et les amis de l'école qui ont permis de mener à bien tous les projets et activités.



école intercommunale
de musique et de danse



AMBASSADE CONTRACTÉE APRÈS UN CONCERT EN PLEIN AIR À LOUVIGNÉ

Après une saison 98/99 riche en événements musicaux (17 concerts furent donnés dans les 6 communes du S.I.V.U. et même à l'extérieur du département), l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse terminera l'année par la Fête de la Musique qui aura lieu cette année à Entrammes, le Samedi 26 juin, à partir de 18h.

Mais l'année 99/2000 se prépare déjà, et nous proposons à tous les enfants et adultes intéressés par une formation musicale et instrumentale de venir nous rencontrer lors des permanences qui auront lieu les :

Lundi 28 juin de 18h à 20h	Ecole de Musique	Argentré
Mardi 29 juin de 18h à 20h	Ecole de Musique	Bonchamp
Mercredi 30 juin de 18h à 20h	Ecole de Musique	Entrammes

ainsi que les :

Lundi 6 septembre de 18h à 20h	Ecole de Musique	Argentré
Mardi 7 septembre de 18h à 20h	Ecole de Musique	Bonchamp
Mercredi 8 septembre de 18h à 20h	Ecole de Musique	Entrammes

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter M. TURCANT, directeur au 02 43 91 45 15 ou au 06 85 28 02 30.



L'ORCHESTRE D'HARMONIE AU GRAND COMPLET LORS DU CONCERT DU 27 MARS 99 A LA SALLE DES FÊTES D'ARGENTRÉ



LE BRASSBAND DE LA MAYENNE, INVITÉ PAR L'ÉCOLE DE MUSIQUE, A FAIT SALLÉ COMPLET A ARGENTRÉ



le club du 3ème âge

1999 - C'est donc l'avant-dernière année du siècle. Comme les autres, elle se déroule au jour le jour avec ses joies, ses aventures, ses soucis...

L'année a donc débuté par l'Assemblée Générale le 14 janvier, un bon repas en février et quelques animations.

Les "Florales de Nantes" ont reçu notre visite, mais la foule des visiteurs a gêné notre admiration.

Le voyage du Club nous a emmené voir des maïs troglodytiques, une champignonnière, et le Jardin des Roses, une autre façon de vivre.

En mars, le car, nous amène à Grenuse, et après avoir salué Caramel et Chocolat, il faut revenir au bourg après repérage des fermes dispersées dans le bocage.

En avril, la promenade "Zig-Zag", nous fait découvrir un square peu fréquenté, le tour extérieur du terrain au-delà du pont de la Jouanne au plan d'eau.

Et en mai, l'ami Cyr nous entraîne à St-Cénére où, nous découvrons la Jouanne et ses vallons, le TGV qui vous salue, l'accueil chaleureux de nos amis... et les projets ne manquent pas.

Ce début d'année a aussi été marqué par de bons résultats.

L'équipe Belote : B. MEZIERE, G. MOREAU, M.GARRY et A. MOREAU s'est classée 1ère au Cantonal et 4ème en Départementale.

L'équipe Pétanque s'est classée 1ère à Bonchamp avec la garde du Challenge pour l'année et notre secrétaire a reçu la Coupe "Champions les aînés" à Evron. A suivre...

Il nous reste à préparer la fête au Parc des Loges, notre séjour vacances en Dauphiné en juillet et bien d'autres projets encore. Bon été à Tous !

I. GOULAY




association A.G.O.R.A.



■ Vacances de Noël

Pendant les vacances de la Toussaint, les enfants ont fêté Halloween. Décoration de la cantine-garderie avec des masques fantôme et potirons. Nous avons confectionné des tableaux avec des feuilles d'automne et des marrons.

Pour la préparation des fêtes de Noël, les enfants ont peint des perles en bois (peinture or et argent).



Aide à la décoration pour le repas des Anciens (les menus, les bougeoirs et décoration de la salle). Nous avons fabriqué un gros Père Noël avec du papier vieïpon.

■ Vacances de Février

Petite poupée avec du tricotin pour fabriquer des mobiles. Tableau vitrine en forme de voitures. Tableau porte-manteaux chat.

■ Préparation de la fête de Pâques
Œufs sur carton et petits paniers garnis d'œufs en chocolat.

Tableau en carton ondulé avec animaux en masse. Pot de terre peint par les enfants. Décoration de la cantine sur le thème fruits et légumes.

■ Pour fêter le Printemps

Défilé très coloré avec les enfants et leurs masques légumes : carottes, radis, tomate... Fleurs et fruits dans les rues d'Argentré.

PS : Nous remercions M. FOUCHER pour les étagères offertes à l'Association A.G.O.R.A.



❖ Activités manuelles

Depuis septembre, sous la responsabilité de Georgette Fournier à la mairie (tél. 02 43 37 37 91), l'association a organisé **plusieurs activités manuelles** :

- Vitrine en bois (8-12 ans)
- Boules chrome pour Noël (adultes)
- Pâte à sel (9-12 ans).

ainsi que des **cours de couture (adultes)** responsable Marie-Jo TRICOT - Tél. 02 43 37 33 48.

❖ Calligraphie

Un atelier de calligraphie a pris naissance et va se poursuivre à raison d'une rencontre par trimestre.

Responsable : Michèle GIGANT - Tél. 02 43 37 32 32.

Elle a aussi organisé trois visites :

- la déchetterie Séché à Changé.
- les ciments Lafarge à St-Pierre-la-Cour.
- les archives Départementales.

Ces visites ayant eu beaucoup de succès, elles pourront être organisées à nouveau. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent contacter Josette GUIBERT au 02 43 37 38 67.

❖ Rallye Pédestre

Le 1er mai, le rallye pédestre a pu se dérouler cette année grâce à un temps splendide : une journée agréable avec jeux, clôturée par un sympathique pique-nique.

❖ Activités permanentes

Elles se poursuivent :

Yoga : le mercredi à 18h

Responsable : Nicole DUPUIS - Tél. 02 43 37 39 29.

Gymnastique d'entretien : le lundi à 20h30

Responsable : Isabelle COLLET - Tél. 02 43 37 33 91.

Echanges de savoir-faire : le 1er jeudi de chaque mois

Responsable : Marie-Thérèse DUBRAY - Tél. 02 43 37 37 09.

L'association a également organisé une bourse aux vélos, jouets, vêtements d'enfants en octobre. Il a été décidé qu'elle ne serait pas renouvelée (beaucoup de dépôts certes, mais très peu d'achats).

❖ Centre de loisirs

Il ouvrira ses portes aux enfants de 6 à 14 ans cette année encore en juillet à l'école J.Y. Cousteau.

Responsable Jean-Luc DUCHENE. Vous pouvez toujours y inscrire vos enfants.

Toutes ces activités vous seront à nouveau proposées en septembre avec en plus : danse de salon et baby-gym.

Responsables respectives :

Josette GUIBERT - Tél. 02 43 37 38 67

Maryse LAUNAY - Tél. 02 43 37 80 92.

27 Argentréens découvrent les ciments Lafarge

Grâce à "Familles Rurales", 27 Argentréens ont pu découvrir le site des ciments Lafarge à St-Pierre-la-Cour.



Le chemin de fabrication du ciment, matériau à la base de nombreuses constructions, n'a plus de secret pour les 27 Argentréens présents, mercredi après-midi, sur le site de Saint-Pierre-la-Cour. Accueillis par le nouveau chargé en communication de l'entreprise, ceux-ci ont pu faire connaissance avec le groupe Lafarge qui exploite le site de près de cent hectares. Un diaporama a permis de cueillir quelques données économiques. Le déplacement sur le terrain a donné un aperçu de visu de la carrière d'exploitation du calcaire et de l'argile, deux éléments de base à la fabrication du ciment. Celle-ci est entièrement très automatisée, surveillée par près de 9600 capteurs qui informent en permanence la salle centrale. Les visiteurs ont été impressionnés par le robot du laboratoire automatique de prélèvements en vue des analyses des produits en fabrication. Visite appréciée même si le bruit a perturbé la transmission des informations du guide près de l'ensemble du groupe.



association
atelier théâtre

❖ **Renseignements et inscriptions**

L'Atelier Théâtre, nouvellement créé, compte cette année 19 participants entre 8 et 15 ans. Ceux-ci se retrouvent le mercredi après-midi avec un professionnel du Théâtre du Tiroir pour cultiver leurs talents d'acteur et nous ont présenté le fruit de leur travail le jeudi 3 juin aux Angenaises à Bonchamp.

Si vous souhaitez rejoindre la troupe, l'Atelier Théâtre vous accueillera dès septembre. Une permanence vous renseignera et prendra vos inscriptions le **Samedi 11 septembre de 10h à 12h à la Mairie d'Argentré.**

LE BUREAU



association
a.p.e.l. école st-cyr / ste julitte



❖ **Soirée Sénégal-Argentréenne**

Cette année encore, grâce à notre bien connue famille Sénégal-Argentréenne, nous avons pu organiser la soirée...sénégalaise. Du piment et du soleil en cette fin de janvier.

❖ **Soirée théâtrale**

Le mois de mars a lui aussi réservé de bonnes surprises : pour la soirée théâtrale, les élèves de CM1-CM2 ont réinventé une aventure de l'affreux Iznogoud. Décor, costumes, acteurs, tous furent excellents. Des anciennes élèves et leurs amies ont ensuite présenté un sketch E-PA-TANT, tant par la qualité du jeu des actrices que par la mise en scène pleine d'invention. La soirée s'est terminée par une pièce de Théâtre de Boulevard jouée par la troupe de Vaiges.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces fêtes et à l'année prochaine !



 *message de la coordination départementale*
du téléthon



Pour que le Téléthon 99 (appelé aussi le Téléthon de l'an 2000) soit une aussi belle réussite que le Téléthon 98, nous avons besoin de vous.

462 115 991 F : représente le montant des dons recueillis par l'AFM au plan national, soit un taux de concrétisation de 102% des promesses.

Le montant de la collecte mayennaise s'élève à 1 242 098 (soit une augmentation de 10,5% par rapport à 98) et se répartit en 325 882 F pour les manifestations et 889 218 F pour les autres modes de collecte.

Participez aux progrès de la génétique en aidant la coordination dès maintenant dans

la préparation du Téléthon 99 aux côtés de l'AFM (Association Française contre la Myopathie).

Devenez acteur de ce formidable élan de générosité et d'espoir pour les malades que représente le Téléthon.

Vous pouvez préparer dès maintenant au sein de votre entreprise, de votre association, ... ou individuellement une manifestation (points dons, défis sportifs ou culturels...) pour nous aider à lutter contre les maladies génétiques.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous. Pour cela contactez-nous :

**COORDINATION TELETHON
DE LA MAYENNE**

**6, rue de la Promenade
53170 VILLIERS-CHARLEMAGNE**

**Tél. 02 43 98 06 88
Fax 02 43 98 07 25**

Rendez-vous les 3 et 4 décembre 99
pour le Téléthon.

*La Coordination Départementale
Alain GILARDI*



édito du président

L'Union Sportive d'Argentré est, par le nombre de personnes qui la composent la section phare de la commune. Afin de vous la faire connaître, j'ai fait une petite enquête qui fait le point sur la mixité des différents sports et la part prise par les jeunes (-18 ans).

Toutes les saisons n'ont pas les mêmes calendriers, car certaines d'entre-elles ne commencent que tard leur saison (au printemps pour la section pétanque !). Il s'agit d'une étude qui, disons-le, recense alors les sportifs sur une «année moyenne».

531 personnes ! Dont une quinzaine appartient à deux sections différentes, ce qui représente le cinquième environ de la population de la commune. Une petite ombre au tableau : les femmes sont dans les faits moins sportives que les hommes (du moins en ce qui concerne les activités recensées dans cette chronique !) Un sportif sur quatre est une femme et un sportif sur trois est un jeune de moins de 18 ans. (130 femmes sur 531 et 180 jeunes de moins de 18 ans sur 531). Les deux tableaux ci-dessous vous permettront de hiérarchiser l'évolution de ces taux dans les 9 sections :

SECTION	FEMMES	SECTION	JEUNES
BASKET-BALL	67%	BI-CROSS	82%
RANDO.PÉDESTRE	50%	BASKET-BALL	70%
TENNIS	39%	TENNIS	47%
CYCLO-SPORT	30%	TENNIS DE TABLE	45%
VOLLEY-BALL	25%	FOOTBALL	42%
PÉTANQUE	17%	VOLLEY-BALL	25%
TENNIS DE TABLE	1%	RANDO.PÉDESTRE	9%
BI-CROSS	0%	PÉTANQUE	7%
FOOTBALL	0%	CYCLO-SPORT	0%

Avec cinq licenciés ou adhérents par famille, je me permets de rendre alors publiquement hommage aux trois "familles les plus sportives", les familles LEFRAY (entre le foot et le basket), LETHON et SAVARY (qui pratiquent le tennis). Les familles de trois, voire quatre licencié(e)s ne sont pas rares.

Les mois qui viennent inquiètent les dirigeants des sections : le nouveau tracé de la route derrière la mairie, qui désenclave le lotissement des Grandes Marzelles a pour conséquence la destruction des locaux préfabriqués qui servaient jusque là de salles de réunion. Des solutions transitoires doivent être trouvées d'urgence avant la prochaine saison. De nouveaux vestiaires pour le foot sont de ce fait prévus à l'automne sur le terrain des Marzelles.

Le principe de l'emploi-jeune affecté aux sections qui en ont fait la demande a été accepté par la préfecture. Il reste à cette heure à trouver le candidat idéal..., et le plus rapidement possible !

Les choses avancent, et l'amélioration des conditions d'exercice est un souci constant.

Je vous souhaite de bonnes vacances d'été reposantes et sportives.

LE PRÉSIDENT DE L'US ARGENTRÉ

président
basket-ball
Henri-Xavier ROUSSEL
53210 Argentré
☎ 02 43 37 31 38

président
bicross
Joël OGER
6, rue du Lac
53210 Argentré
☎ 02 43 37 37 46

président
football
M. DROCOURT
4, rue du Lac
53210 Argentré
☎ 02 43 37 37 78

président
pétanque
Emile BRAULT
53210 Argentré

président
cyclotourisme
Daniel HOUDOU
53210 Argentré
☎ 02 43 37 38 99

UNION SPORTIVE

Président :
DUPUIS Jean-Marc
"Maritourne"
Tél. 02 43 37 39 29
Section Tennis

président
tennis de table
Marcel DAVOUST
"Le Champ de la Vigne"
53210 Argentré
☎ 02 43 37 35 85

président
volley-ball
Jacques DESNOS
Chemin des Rochers
53210 Argentré
☎ 02 43 37 38 68

président
tennis
Marcel CHESNAY
5, rue des Mésanges
53210 Argentré
☎ 02 43 37 32 23

président
rando-pédestre
Jean-Marc DUPUIS
"Maritourne"
53210 Argentré
☎ 02 43 37 35 60



union sportive
argentréenne

SECTION BI-CROSS



La saison 1999 se termine sur 19 licenciés dont 14 ont participé aux 8 épreuves régionales et pour certains l'aventure continue, car pour participer au Championnat du Monde à Vallet, il faut avoir un nombre de points suffisants et pour cela, participer à des Masters et passer les qualifications. pour l'instant, 4 pilotes sont en bonne voie, dont 2 filles.

Maxime GENEST en poussin
Florian GENEST en benjamin
Maud CUGUEN en minime
Ludivine LEBAILLY en cadet

Nous leurs souhaitons bonne chance.

Ensuite, nous terminerons cette saison 99 avec le Trophée 53 qui se déroulera sur 3 courses. La première à Azé, la seconde à Changé et la troisième, qui sera la finale, à Argentré le 18 septembre 99 en semi-nocturne.

VENEZ NOMBREUX !



union sportive
argentréenne

SECTION CYCLO-SPORT



Nous sommes au 3/4 de la saison pour le cyclo sport et le cyclotourisme. Le bureau fait le point et félicite bon nombre des amis cyclos assidus du samedi après-midi et du dimanche matin, sans oublier la très bonne participation aux différentes manifestations extérieures, qui nous permet de rapporter un certain nombre de coupes et récompenses. Un coup de chapeau pour les femmes toujours présentes et assidues, en faisant beaucoup d'efforts pour se libérer (pas toujours évident) pour pratiquer leur sport favori.

Profitez de ces quelques lignes pour faire appel aux personnes désireuses de pratiquer le cyclo sport ou cyclotourisme, de nous rejoindre, car nous sommes persuadés que beaucoup de personnes, anciens d'Argentré et nouveaux arrivants, pratiquent le vélo en individuel sans savoir qu'il existe un club dans la commune et que nous serions heureux de les accueillir.

Nous rappelons que le tableau d'affichage se trouve sur le mur du Presbytère, place de l'Eglise, vous y trouverez le programme du week-end.

Pour tout renseignement complémentaire contactez le 02 43 37 38 99.



union sportive
argentréenne

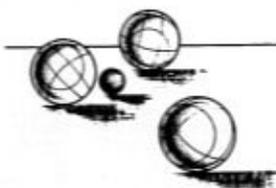
SECTION PÉTANQUE



38 amateurs de pétanque, dont 6 féminines et 3 jeunes, se retrouvent chaque vendredi soir (20 heures) sur le parking du plan d'eau depuis le 23 avril.

Le bureau se félicite du nombre de participants, même si tout nouvel adhérent sera le bienvenu, et de l'ambiance qui règne lors des 3 parties à la mêlée en doublette ou en tripléte.

En parallèle, les licenciés, au nombre de 18, se distinguent à travers leurs confrontations avec les autres clubs du département, et notamment les vétérans qui ont remporté le tournoi cantonal (Robert TRANCHARD et Emile BRAULT).



Composition du Bureau

Président : Emile BRAULT
Vice-Président : Joël LE PECULIER
Trésorier : Serge VIOT
Trésorier-Adjoint : Thierry LAUNAY
Secrétaire : Fabienne TABURET
Secrétaire-Adjointe : Christine POLLAS
Membres : Jean-Pierre CAILTON
Pierre FOINEL
Thierry LAUNAY
Michel LERIOUX
Joël MAHERAULT
Michel MELLIER
Philippe TABURET



L'information distribué à l'ensemble de la population d'Argentré est pour notre section l'occasion de vous faire part des résultats et perspectives de la section tennis.

A ce stade de la saison, il est l'occasion pour nous de parler de bilan sportif. La saison 98-99 a été une saison réussie concernant les équipes seniors. Les équipes 1 et 3 masculines ont respectivement terminées premières de leur poule en Régionale 3 et en Départementale. Elles auront donc l'occasion la saison prochaine de s'illustrer à un niveau supérieur très intéressant. Il convient également de noter le très bon parcours de l'équipe 1 Dames qui a vu la montée lui échapper lors de la rencontre contre Avrillé. Ce n'est que partie remise...

Les autres équipes tant seniors que vétérans continuent la compétition à leur niveau de jeu dans un bon esprit.



Les équipes jeunes connaissent des fortunes diverses, le championnat par équipe départemental permettant à toutes les jeunes pousses du tennis de se frotter à la compétition. Les jeunes ont cette année eu l'occasion, au sein de l'école de tennis, de bénéficier, en plus des heures dispensées par un enseignant professionnel, d'heures encadrées par des bénévoles leur permettant de mettre en pratique les conseils dispensés lors des cours. Le travail effectué au sein de l'école de perfectionnement s'est vu récompensé par l'obtention d'un titre de championne départementale par Anaïs ETILLIEUX.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

LE PRÉSIDENT

❖ Mini-Tennis, Ecole de Tennis, Ecole de Perfectionnement

Les inscriptions se feront au complexe sportif lors de la journée d'animation de clôture le Samedi 26 juin 1999 à 14 heures ou en renvoyant le bulletin à B. FAURE : 10, rue des Mésanges à Argentré.

A remettre lors des inscriptions : certificat médical et photo d'identité.

❖ Mini-Tennis : enfants nés en 93-94 et 95

25 séances - 45 minutes par semaine.
250 F pour l'année licence comprise.
Encadrement de J.F. MESLIN, enseignant professionnel.



❖ Ecole de Tennis : enfants plus âgés souhaitant découvrir le tennis ou améliorer leur pratique

25 séances - 1 heure par semaine.
550 F pour l'année licence comprise.
Encadrement d'initiateurs club et de J.F. MESLIN.

❖ Ecole de Perfectionnement ou de compétition

Elle concerne les enfants qui font de la compétition ou qui ont la perspective d'en faire. La sélection des enfants se fera par les responsables du club.
550 F pour l'année, licence comprise.

L'école de compétition est sous la responsabilité de J.F. MESLIN, enseignant professionnel. Les tarifs sont inchangés par rapport à la saison passée.

Nous aimerions constituer des groupes garçons et filles homogènes en âge et en niveau.

N'hésitez pas à venir vous renseigner pour l'inscription de vos enfants.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Dominique ETILLIEUX au 02 43 37 38 45

A la demande des familles, le règlement pourra être étalé. Possibilité de règlement avec les tickets CAF.

Les enfants hors commune régleront 50 F supplémentaires.



TARIFS ETE

Vous voulez pratiquer le tennis cet été. Le Tennis Club Argentré vous en donne la possibilité du 15 juin à fin octobre à des tarifs attractifs :

- Tarif horaire : 20 F
- Tarif jeunes : 100 F licence comprise
- Tarif adulte : 150 F licence comprise

Vous aurez la possibilité de pratiquer le tennis sur deux courts couverts résine et un terrain extérieur résine.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter :

Bernard FAURE
☎ 02 43 37 36 20

Marcel CHESNAY
☎ 02 43 37 32 23





❖ **Découverte à Argentré :
douze panneaux pour un sentier !**

Dans le cadre des activités de l'US Randonnée Pédestre, une jeune étudiante en biologie, Cécile DRUET a souhaité mettre ses connaissances en application et pour ce faire a proposé la mise en place autour du plan d'eau d'un sentier découverte qui permettrait au promeneur de s'attarder sur des sites présentant un intérêt.

Contactées, la Municipalité et les directrices des 2 écoles primaires, ainsi que Madame GOULAY pour le foyer des Anciens ont tout de suite souscrit à ce projet. Nous étions alors en janvier 98 ! Il s'agissait en effet d'associer les enfants des écoles en les rendant acteurs et non pas simplement «consommateurs» d'un produit fini qu'ils auraient sans doute parcouru d'un œil par trop distrait...

De réunion en réunion, douze thèmes ont été sélectionnés. De l'originalité, pas de panneau au style pontifiant, une adaptation au site, et bien sûr un intérêt pour le promeneur, tels étaient les objectifs fixés. Ce sont donc 8 professeurs (Mesdames JOLIVET, FRETIGNY, HAUTOIS, MOCHON, NOTAIS, AUGEREAU et Messieurs OGER et GROUSSARD) Cécile et Sylvie DRUET qui ont eu pour tâche de mener à bien le projet.



JUN 98 POINT DE DEPART DU SENTIER, LES 2 DIRECTRICES ET CECILE DRUET.

Objectif totalement atteint. Restait la confection des panneaux supports. Le chef des agents, Jean-Charles LANDAIS a mis tout son talent en œuvre pour nous fabriquer des supports esthétiques, discrets, durables et avec la possibilité de changer les documents afin de les faire évoluer.

Je ne citerai pas volontairement les 12 thèmes afin de vous laisser la surprise. Le départ du circuit est au plan d'eau, au pied de la passerelle qui enjambe La Jouanne. Et pour le reste, laissez-vous guider par les flèches jaunes qui vous ramèneront au point de départ...

Bonne découverte, et merci encore à tous les acteurs et actrices.

LE PRÉSIDENT DE
L'US RANDONNÉE PÉDESTRE



Après une année de fonctionnement, et avec de nouveau encadrants nous pouvons être satisfait des résultats obtenus par les trois équipes de jeunes.

Les après-midi de "Découverte du Basket" ont été un franc succès (voir photos).

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont données de leur temps et de leur savoir lors de cette manifestation.

Bon résultat final pour l'équipe des minimes garçons qui ont terminés deuxième.

Les benjamines filles ont fini la saison par une première victoire qui a été très appréciée. Quant au minimes filles, seule la bonne humeur du groupe est restée malgré les défaites.

Côté formation, Mylène LEPECULIER a réussi les deux examens d'initiateur et d'entraîneur départemental.

Lors de l'assemblée générale du 18 mai, les projets de la future saison ont été dévoilés.

Création d'une école de basket pour les jeunes pousses de 5 à 8 ans le mercredi.

Continuer la formation des encadrants pour leur permettre d'être toujours dans l'évolution du basket.

Une équipe senior féminine est en projet à ce jour, mais l'effectif est pour l'instant insuffisant.

Les responsables espèrent étoffer leurs effectifs des garçons et filles la saison prochaine en vue d'engager des équipes dans chaque catégorie de jeunes.



Suite aux élections, un bureau a été constitué :

Président : Henri-Xavier ROUSSEL
Vice-Président : André LEUDIERE
Secrétaire : Robert LEMOINE
Secrétaire-Adj. : Sylvie LEFRAY
Trésorier : Maurice BOURDAIS
Membres : Régine QUINTON
Yvette LEPECULIER
Marina BEAUDET
Isabelle FOUGERE

❖ **Prix des licences**

150 F pour les enfants nés de 1994 à 1991.
250 F pour les enfants nés de 1990 à 1982.
Les tickets CAF sont acceptés.

Pour tout renseignement, contacter :

Henri-Xavier ROUSSEL au 02 43 37 31 38
Sylvie LEFRAY au 02 43 37 37 60

La section recrute aussi des encadrants pour s'occuper des jeunes équipes. Toutes les personnes qui seraient intéressées par le basket peuvent contacter les responsables de la section (une formation leur sera proposée). Je remercie tous les encadrants qui ont assurés les entraînements et leur travail tout au long de la saison.

LE PRÉSIDENT



❖ **Bilan sportif : retour de l'équipe fanion en ligue**

La saison 98-99 aura été marquée par la montée de l'équipe fanion en promotion d'honneur. Une montée acquise lors du dernier match après une excellente série en seconde partie de championnat. Cet excellent résultat est le fruit d'un travail réalisé depuis plusieurs années par l'équipe des encadrants : Jean-Luc BOSSUAT, Francis GOUGET, Sylvain BRICHET et Abdoulaye N'DIAYE qui ont pris le groupe en main en début de saison.

Les seniors B et C ont obtenu des résultats honorables sous la houlette de Jean-Paul PAILLER, Christian LOISEAU, Gérard RENAULT et Frédéric POTEL.



❖ **Moins de 17, - de 15 et - de 13 : bilan globalement satisfaisant**

Si une Entente est nécessaire et indispensable pour permettre à tous joueurs Argentréens de jouer, d'évoluer dans leur catégorie et à leur niveau, le nombre de licenciés en début de saison, dans chacune des catégories, nous a permis d'être pratiquement autonome toute la saison. Toutefois, grâce à l'Entente reconduite avec Bonchamp, un responsable de Bonchamp est venu s'associer au groupe d'encadrants des moins de 17 ans d'Argentré.

❖ **Conseil d'administration : hommage aux encadrants**

Les 10 équipes engagées en championnat pour la saison 98-99 ont mobilisé 35 encadrants. Le conseil d'administration est particulièrement sensible au travail effectué par ces bénévoles. Que ceux-ci soient remerciés pour le temps consacré aux jeunes de la commune !



Trois joueurs Argentréens ont pu évoluer en région au sein des équipes de jeunes Bonchampoises.

• **Le bénévole, l'affaire de tous**

Pour assurer la pérennité de l'encadrement, les responsables renouvellent leur invitation à se mobiliser soit pour accompagner, soit pour encadrer, soit pour prendre une responsabilité au sein du bureau. Prendre un peu de temps pour aider à l'encadrement de ses enfants est à la portée de toute bonne volonté.

Les volontaires peuvent se faire connaître près des responsables :

Michel DROCOURT au 02 43 37 37 78
Jean-Paul PAILLER au 02 43 37 36 46
Christian DUPIN au 02 43 37 37 75.

• **SOS Arbitre**

Pour permettre au club d'assurer ses obligations vis à vis des instances du football, les responsables font appel à au minimum une candidature pour assurer l'arbitrage, jeunes ou aînés.

S'adresser d'urgence à :

Michel DROCOURT au 02 43 37 37 78
Jean-Paul PAILLER au 02 43 37 36 46.



informations diverses
horaires des cars

Aucun service
du 02 au 29 août 1999



■ aller	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
Soulgé-sur-Ouette.....	7.07	14.09	14.09	17.52
Louvigné.....	7.14	14.15	14.15	-
Argentré.....	7.20	14.20	14.20	-
Bonchamp.....	7.27	-	-	-
LAVAL Centre.....	7.40	14.30	14.30	18.05
LAVAL Gare.....	7.45	14.35	14.35	18.10
■ retour	Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi	Mercredi,	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
LAVAL Gare.....	12.10	12.10	17.50	17.50
LAVAL Centre.....	12.20	12.20	18.00	18.00
Bonchamp.....	12.32	12.32	18.15	18.15
Argentré.....	12.40	12.40	18.24	18.22
Louvigné.....	12.45	12.45	18.27	18.27
Soulgé-sur-Ouette.....	12.50	12.50	18.33	18.33

**LA POSTE**

Receveur : ☎ 02 43 37 30 53 -- Guichet : ☎ 02 43 37 30 00

BUREAU (heures d'ouverture) :

Lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30
Samedi 9 h 00 à 12 h 00

COURRIER (heures des levées)

Lundi au vendredi 18 h 30
Samedi 13 h 00

MAIRIE**Permanences des Élus sur Rendez-Vous**

M. DESCOTTES	Le Jeudi	de 10 h 30 à 12 h 00
M. MARSOLLIER	Le Vendredi	de 18 h 00 à 19 h 00
M. DUCHENE	Le Mardi	de 17 h 30 à 19 h 00
M. MEZIERE	Le Mercredi	de 11 h 00 à 12 h 00
M. LEFORT	Le Lundi	de 11 h 00 à 12 h 30
M. GRUDE	Le Jeudi	de 18 h 00 à 19 h 00

Heures d'ouvertures Secrétariat de la Mairie

Tél. 02 43 37 30 21

Lundi, Mardi, Mercredi
et Vendredi de 9 h à 12 h 30 - 14 h à 18 h
Jeudi de 9 h à 12 h 30 - Fermé au public l'après-midi

Mme LONGUEVRE est le conseiller municipal responsable de la salle des Fêtes. Un trousseau de clefs étant en sa possession, en cas de besoin bien vouloir la contacter.

ETAT-CIVIL**Naissances**

02-12-98	Amandine LESAIN	05-02-99	Florian ROUXEL
03-12-98	Aminata N'DIAYE	20-02-99	Méline LOHEAC
07-12-98	Agathe BODET	02-04-99	Laëtitia MEIGNEN
18-12-98	Julien BESCHER	23-04-99	Clara LEDUC
18-12-98	Juliette MANAC'H	30-04-99	Baptiste LETERME
19-12-98	Andréa LEVIEUX	12-05-99	Coralie GARRY
23-12-98	Lucie BEASSE	22-05-99	Jolan RUIZ-MINANO
10-01-99	Audrey LEVESQUE	22-05-99	Lauréane RUIZ-MINANO
14-01-99	Leila NALLET	30-05-99	Wallis FOUCHER
24-01-99	Simon MORISSEAU	30-05-99	Tess FOUCHER
27-01-99	Kilian ZINS	01-06-99	Loane HARDY
02-02-99	Pauline AMIARD	03-06-99	Camille LAUR

Décès

29-12-98	Victoire CHENE veuve de Marcel LE GRAND
31-12-98	Julien ROYER époux de Renée GUAIS
22-02-99	Marcel GIRAUD veuf de Marguerite LERAT
09-03-99	Marie-Louise veuve d'Albert LERIOUX
19-03-99	Gilberte PAVARD épouse de Marcel SOUTIF
15-04-99	Gaston PETTIER
07-05-99	Madeleine KRAK veuve d'Emile PITHOIS
03-06-99	Madeleine LEGRAND veuve de Raymond LESAULNIER

Mariages

20-02-99	Marc FRETARD et Maud DUPUIS
27-02-99	Emmanuel DREUX et Fabienne MARIA
22-05-99	Philippe PROUST et Annaïck LESCOP
29-05-99	Thierry DEFAY et Marina BOURNY

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Toute l'année, la déchetterie est ouverte le **lundi de 11h à 12h** (sauf en août)
le **samedi de 14h à 18h** du 1er avril au 30 septembre.
le **samedi de 14h à 17h** du 1er octobre au 31 mars.
le **mercredi de 17h30 à 19h30** du 1er avril au 30 juin.

NOTA : Elle n'est ouverte qu'aux particuliers de la commune.

Déchets sélectifs : 3 conteneurs à la Poste - 3 conteneurs sur parking de l'école J.Y. Cousteau - 3 conteneurs à la déchetterie et 3 conteneurs Chemin des Marzelles

PENSONS AU VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tout autre matériel ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
les samedis et mercredis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les propriétaires et détenteurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

LE MARDI ET LE VENDREDI TOUTES LES SEMAINES POUR LE BOURG
LE MARDI TOUTES LES SEMAINES POUR LES ECARTS.

LE JOUR DE COLLECTE NE CHANGE PAS LES JOURS FERIES.

La collecte des ordures ménagères s'effectue : - en **sacs plastiques** en polyéthylène,
- en **sacs à engrais** de capacité variant de **30 l à 110 l**.

Les sacs doivent être déposés la veille au soir à partir de 20 h.

L'exposition des sacs dans le courant de la journée étant incompatible avec la propreté de la commune.

**IL FAUT EVITER DE METTRE LES ORDURES DANS DES CARTONS A CAUSE DE L'HUMIDITE.
IL EST RAPPELE QUE LES DECHETS VERTS DOIVENT ETRE PORTES A LA DECHETTERIE.**

— INTERDITS —

Les déchets d'abattoirs et cadavres d'animaux, les cendres et mâchefers industriels, les déblais, gravats, les déchets verts (pelouses, tailles de haies), décombres et débris de chantier, tous produits qui, par leur dimension, leur poids et leur nature, ne peuvent être chargés par le camion de collecte traditionnelle.

BIBLIOTHÈQUE

Nous rappelons qu'il y a, à la mairie, un dépôt de la bibliothèque départementale de prêt. Les livres sont mis gratuitement à votre disposition. S'adresser à la mairie.

CENTRE MEDICO-SOCIAL

La Direction de la Solidarité de la Mayenne

Centre Médico-social

32, rue du Maine à Argentré

Tél. 02 43 37 37 34

Centre Médico-social des Pommeraies

43, rue des Grands Carrés

53000 LAVAL

Tél. 02 43 59 71 10

Mme BOURRÉ Patricia, assistante de service social
et Mme GAUDICHE Véronique, infirmière puéricultrice,
interviennent dans la commune.

Mme BOURRÉ,

assistante de service social,
assure une permanence au

**32, rue du Maine à Argentré
tous les mardis de 9h à 12h.**

Par ailleurs, nous vous rappelons que

Mme BOURRÉ et Mme GAUDICHE
peuvent se déplacer à domicile sur rendez-vous.

COLLECTE DE SANG

Collecte de sang le
MARDI 24 AOÛT 1999 à 12h30
à la Salle des Fêtes.

RECENSEMENT

Tous les jeunes (*garçons et filles*) doivent venir
en mairie se faire recenser
dans le mois de leur 16ème anniversaire.
(*L'attestation de recensement obligatoire pour :
l'inscription à l'examen du permis de conduire, la
conduite accompagnée et différents autres examens*).

NOUVEAUX HABITANTS

Nous conseillons aux personnes arrivant dans la
commune de passer à la mairie avec 1 pièce d'identité
ou le livret de famille pour s'inscrire
sur les listes électorales et faire changer les adresses
sur différents papiers.

commune d'argentré
calendrier des fêtes



juillet 99

- 3 Comice Agricole
- 24 Soirée moules-frites du Bicross.



septembre 99

- 11 Concours de Pétanque de l'Amicale Laïque.
- 18 Semi-nocturne de Bicross.

octobre 99

- 2 Soirée du Cyclo-sport.
- 17 Après-midi dansant Club du 3^{ème} âge.
- 23 Soirée châtaignes de l'US Argentré.



novembre 99

- 7 ou 14 Commémoration Armistice 1918.
- 21 Loto de l'École St-Cyr / Ste-Julitte.
- 27 Soirée pot-au-feu du Jumelage.

décembre 99

- 4 ou 5 Concert de l'École de Musique.
- 11 et 12 Ste Barbe des Sapeurs-Pompiers.
- 17 Fête de Noël de l'École St-Cyr / Ste-Julitte.
- 18 Fête de Noël des Écoles Publiques.
- 31 Saint-Sylvestre de l'US Football.



Argentré

Bulletin Municipal
